



**Question : Quels sont les devoirs d'un manager dont un ou plusieurs membres de l'équipe sont en parcours qualifiant ?**

Dans le cadre d'un parcours qualifiant, le manager formalise le parcours et les points d'étape. A la fin du parcours, il valide, ou non, l'atteinte des objectifs fixés conjointement avec le salarié.

**Commentaire : de la part d'un employeur digital et humain, on s'attendait à lire «aide», «accompagnement» «soutien» peut-être même «bienveillance» .... Dommage !**



---

**Question : Les salariées de l'AD ont-ils droit au remboursement du pressing pour leur tenue de travail ? La direction peut-elle rappeler les modalités de ce remboursement ?**

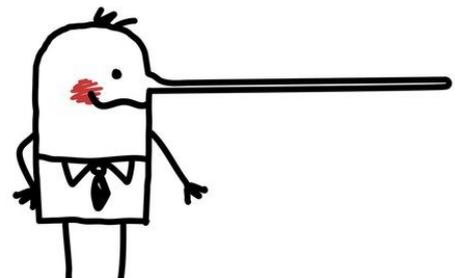
Réponse : les salariés qui portent des tenues fournies par l'entreprise peuvent être remboursés des frais de pressing s'ils le souhaitent (dès lors qu'il s'agit des tenues fournies par Orange). Un rappel de cette disposition va être envoyé aux managers en début de semaine prochaine.

---

**Question : Lors des souscriptions Orange Bank, de nombreux vendeurs rencontrent des difficultés et doivent finir la souscription avec la hotline. Au-delà du problème d'image et du temps perdu, la rémunération est bien moindre que lorsque tout se passe bien (3 fois moins). Est-il normal que le vendeur soit pénalisé pour un problème technique dont il n'est pas responsable ?**

Réponse : si le client va au bout de sa souscription, que ce soit en boutique avec ou auprès de la hotline, ou même en digital après son passage en boutique, le CC qui est à l'origine de la souscription perçoit 100% de la PVC associée (900 points valo).

**Commentaire : les salariés qui constatent le contraire tous les jours seront ravis de le savoir.**



---

**Question : La direction peut-elle communiquer à l'avance, et par écrit, aux salariés dont la boutique ferme le montant de leur part variable maintenue ainsi qu'un comparatif, chaque mois de la part variable maintenue et de la part variable réelle?**

Réponse : la direction s'engage à communiquer à chaque salarié la moyenne de PVC garantie. Le comparatif est effectué chaque mois entre la moyenne calculée et la PVC réalisée et le mieux disant des deux montants est payé.

**Commentaire : la CFDT prend acte de l'engagement de la direction et sera attentive à son respect**

**Question : Le SAM position bienvenue note la participation à la GDFA et la qualité de l'accueil. Sur certaines boutiques, ce poste nécessite de rester debout pendant de longues périodes. Comment ce SAM est-il compensé pour les collaborateurs ayant une incapacité médicale reconnue à assurer cette tâche ?**

Les salariés qui sont dispensés de position Bienvenue pour raison médicale avérée se sont vus attribuer un autre SAM en remplacement (il y a maintien du SAM vente à 2 pour les CC d'Opéra et un SAM « sur-mesure » pour le VL de Passy qui doit piloter la mise en place de la GDFA).

**Question : Les Smartstores La Défense et Issy les Moulineaux ont des problèmes récurrents de monte-charge. Cela pénalise nos clients donc de fait les salariés de ces boutiques. Quelles actions comptez-vous entreprendre pour y remédier ?**

Réponse : pour La Défense, un travail conjoint est fait avec la DCGP et la DIT pour améliorer la situation.

Le monte PMR d'Issy-les-Moulineaux est en service depuis la semaine dernière.



**La CFDT demande à ce que le travail conjoint avance plus vite et suivra la progression de près**

**Question : Sur la boutique Montrouge, depuis le mois de Novembre, 2 salariés sont en arrêt de plus de un mois ce qui pénalise l'activité de la boutique et met en difficulté les salariés. Quand la direction prendra note du sous-effectif par des recrutements ?**

Réponse : des renforts ont été recrutés pour pallier à ces absences.

**La CFDT prend acte mais reste attentive au problème récurrent du sous effectif**

**Question : A la question numéro 15 du mois dernier, vous nous avez répondu qu'une escalade a été faite et qu'un point serait effectué courant Février, êtes vous en mesure de faire ce point sur les dysfonctionnements de Nomadis ?**

Réponse : nous n'avons pas à date de retour suite à notre escalade.

**Pour mémoire, certains vendeurs ont leur compte verrouillé plusieurs fois par heure depuis leur changement de mot de passe. De nombreuses escalades ont été faites, mais le blocage de l'outil de travail de nombreux conseillers ne semble pas être une priorité pour la direction**





# BULLETIN D'ADHÉSION

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT

salarlé(e) ou agent

Je soussigné(e),

M.  Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance



Coordonnées personnelles

(Appartement, chez...)

(Bâtiment, entrée...)

N° et voie

(Lieu-dit...)

Code postal Ville

Téléphone domicile

Téléphone mobile

Mél personnel

@

## INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

(telles que mentionnées sur le bulletin de salaire)

N° SIRET de l'employeur  
(comporte 14 chiffres)

Code RNE  
(Éts. scolaires : 7 chif. + 1 lettre)

Nom de l'établissement

Profession / Métier

(Matricule  
chez l'employeur)

Type de contrat  
(si applicable)

CDI

CDD

Temps de travail

Complet

Partiel à ..... %

Téléphone professionnel

Téléphone mobile pro.

Mél professionnel

@

Nb. de salariés ou  
d'agents de l'Éts

Salarié de droit privé

Code NACE/NAF de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
(4 chiffres suivis d'une lettre)

Salarié de droit public

Statut de l'agent

Titulaire

Contractuel

Adresse professionnelle

(telle que mentionnée sur le bulletin de salaire)

(Bâtiment, entrée...)

N° et voie

(Lieu-dit...)

Code postal Ville (cedex)

Pour le calcul de la cotisation

(l'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation) :

Salaires annuels nets imposables \_\_\_\_\_ €

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date de signature

Signature  
de l'adhérent

Les informations nominatives ont pour objet de permettre à la CFDT d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent pas être communiquées à l'extérieur de la CFDT. Chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.



## CDFT, le syndicat qui change mon quotidien.



### Vos élus DP CFDT

**Kathleen Berlin** tel 06 72 41 32 83  
mail : [kathleen.berlin@orange.com](mailto:kathleen.berlin@orange.com)

**Eric Lamarre** tel : 06 76 98 50 88  
mail : [eric.lamarre@orange.com](mailto:eric.lamarre@orange.com)

**Chloé Mercier** tel 07 86 33 41 74  
mail : [chloe.mercier@orange.com](mailto:chloe.mercier@orange.com)

**Myriam Benard** tel : 06 42 23 72 99  
mail : [myriam.benard@orange.com](mailto:myriam.benard@orange.com)